



**Berset Christel, Ballmer Mirjam**

Stratégie agroalimentaire, Plan Climat et stratégie « Développement durable » du canton de Fribourg : quelle cohérence ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 03.02.21

DEE/DAEC/DIAF

**Dépôt**

Le Conseil d'Etat a approuvé le 12 janvier dernier sa stratégie de développement économique dans le secteur de l'agroalimentaire avec l'objectif de faire du canton de Fribourg le leader national dans le domaine. Nous apprenons dans *La Liberté* du 30 janvier 2021 que si de nombreux acteurs sont déjà actifs sur le terrain, il manquait, selon les Conseillers d'Etat Castilla et Curty, « une sorte de feuille de route, avec des objectifs ambitieux », rôle assumé par cette nouvelle stratégie.

Menaces existentielles sur le plan environnemental et climatique et PIB en berne, deux défis majeurs auxquels doit faire face le canton de Fribourg. S'il est louable de vouloir créer des emplois à valeur ajoutée et de positionner notre canton en valorisant ce qui en fait déjà sa force, l'agriculture, il s'agit de comprendre si ces objectifs « ambitieux » en termes économiques et d'image, le sont également sur le plan du développement durable et de la préservation du climat.

C'est pourquoi, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. « Réalisation d'investissements, centralisation d'activités, coordination d'initiatives, mises en synergie, mutualisation de ressources, devenir leader... » Quelles mesures concrètes se cachent exactement derrière ces mots ? Quels sont les problèmes majeurs que cette stratégie est censée résoudre ?
2. A l'heure actuelle nous produisons dans le canton de Fribourg seulement le 50 % des denrées alimentaires dont nous avons besoin. Quelles mesures de cette stratégie permettent-elles d'augmenter la production et consommation locale ?
3. Production industrielle versus production artisanale : la nouvelle stratégie agroalimentaire du canton soutient-elle les grandes entreprises ou les petits producteurs ? Quel type de producteurs/entreprises seront soutenus avec l'implémentation de cette nouvelle stratégie et avec quelles mesures ?
4. Comment cette stratégie contribue-t-elle à la réalisation de la stratégie de développement durable du canton de Fribourg ? Quelles mesures y contreviennent ? Comment permet-elle d'atteindre les objectifs nationaux formulés par la Stratégie climatique à long terme de la Suisse<sup>1</sup> qui enjoint la Suisse à ramener à zéro net ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 ?

<sup>1</sup> Stratégie nationale adoptée par le Conseil fédéral le 27 janvier 2021, dont les objectifs sont fixés depuis 2019 déjà.

5. Est-ce que la stratégie sera favorable à la préservation d'emplois satisfaisants et de conditions de travail décentes dans l'agriculture et le secteur de l'agroalimentaire<sup>2</sup> ? Cet objectif est-il conciliable avec le programme *Indutrie.4.0* qui prévoit d'informatiser et de robotiser massivement l'agriculture fribourgeoise ?
  6. La nouvelle stratégie intègre-t-elle des mesures de formation des jeunes agriculteurs et d'accompagnement méthodologique et financier des agriculteurs installés, pour les soutenir dans la transition vers des modes de production agricole plus écologiques et durables ? Par quels moyens renforce-t-elle l'économie circulaire et les circuits courts sur le terrain ?
  7. Quels partenaires ont-ils été impliqués dans l'élaboration de cette stratégie ?
  8. Pourquoi cette stratégie, vu ses enjeux fondamentaux, n'a-t-elle pas été présentée et discutée devant une commission parlementaire du Grand Conseil ?
  9. En quoi consiste la stratégie, quels documents sont disponibles ?
- 

---

<sup>2</sup> Voir la cible 8.2 de la stratégie cantonale de développement durable « Assurer un accès pour toutes et tous à un travail décent et satisfaisant ».